

Commune de Court-Saint-Etienne

Convocation du conseil communal

Conformément à l'article L1122-12 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, le Collège communal a l'honneur de convoquer Mesdames et Messieurs les Conseillers, à la séance du Conseil communal qui aura lieu le **18 février 2020 à 20H15'** en **l'Administration communale**.

20H15 : Présentation de la démarche du PCDR par la Fondation Rurale de Wallonie

ORDRE DU JOUR

En séance publique

PROCES-VERBAL

Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 21 janvier 2020

ELECTIONS

Remplacement temporaire d'une Conseillère communale – Prolongation : prise d'acte

ENVIRONNEMENT

Elaboration d'un Programme Communal de Développement Rural (PCDR) : approbation des conditions et du mode de passation

Opération de développement rural – Contrat de création d'un site web : approbation

MARCHES PUBLICS

Installation et location de locaux préfabriqués : approbation des conditions et du mode de passation

ENSEIGNEMENT

Ecole communale fondamentale de Sart-Messire-Guillaume – Ouverture de demi-classe maternelle au 20 janvier 2020 : ratification

Ecole communale fondamentale du Centre – Section : Suzeril – Ouverture de demi-classe maternelle au 20 janvier 2020 : ratification

FINANCES

Budget communal (Exercice 2020) : Réformation par l'autorité de tutelle : information

INTERPELLATIONS EVENTUELLES DU COLLEGE COMMUNAL

En séance à huis clos

PERSONNEL COMMUNAL

Directeur général – Nomination à titre définitif : décision

Technicienne de surface E1 au sein de la crèche communale – Acceptation d'un contrat de travail APE de remplacement à mi-temps durant un congé de maladie : information

Puéricultrice D2 au sein de la crèche communale – Acceptation d'un contrat de travail APE à temps partiel et à durée déterminée : information

Puéricultrice D2 au sein de la crèche communale – Acceptation d'un contrat de travail APE à temps partiel et d'un contrat de travail de remplacement APE à temps partiel : information

Puéricultrice D2 au sein de la crèche communale – Acceptation d'un contrat de travail APE de remplacement à temps partiel : information

Ouvrier manœuvre E1 au service des travaux – Acceptation d'un contrat de travail APE à temps plein et à durée déterminée : information

Agent technique D7 au sein de la Division technique – Acceptation d'un contrat de travail APE à temps plein et à durée déterminée : information

Puéricultrice D2 au sein de la crèche communale – Acceptation d'un contrat de travail à temps partiel et à durée déterminée : information

Recrutement d'un(e) collaborateur(trice) D4/D6/B1 au service des finances – Acceptation d'un contrat de travail APE à temps plein et à durée déterminée : information

Technicienne de surface E1 au sein des écoles communales – Démission de sa fonction : information

Agent technique D9/Gestionnaire des dossiers voirie au sein de la Division technique – Acceptation d'un contrat de travail APE à temps plein et à durée indéterminée : information

Brigadier C1 au service des travaux – Allocation pour l'exercice d'une fonction supérieure : décision

Personnel enseignant – Désignations : ratifications

Le Directeur général,



Le Bourgmestre,

